



Fourniture et installation de vidéoprojecteurs à l'université d'Auvergne



Client : [Université d'Auvergne](#)

Avis N° : AM-1513-0010

63 - Clermont-Ferrand



Mise en ligne : 14/03/2015

Fournitures

Marché < (inf.) 90 000 euros

Source : **MarchésOnline**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Université d'Auvergne MME MARTINE ROQUES, Responsable du Pôle Achat, 49 boulevard François Mitterrand - CS 60032 63000 Clermont-ferrand, Tél. : 0473177295, Email : achats.uda@udamail.fr

Objet du marché :

Fourniture et installation de 2 vidéoprojecteurs pour la Faculté de Chirurgie Dentaire de l'Université d'Auvergne.

Critères d'attributions retenus :

- 1-Valeur technique et adéquation du matériel à la demande 40%
- 2-Prix des prestations 30%
- 3- Ergonomie globale du système 15%
- 4- Délai de livraison et d'installation 15%

Type de procédure :

Procédure adaptée < 90 000 ht

Titulaire du marché :

MPS MULTIMEDIA

Date d'attribution :

11 mars 2015

Montant du marché ou niveau des offres :

8769.60

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le contrat est consultables sur demande écrite et dans la limite des secrets protégés par la loi.

Date d'envoi du présent avis à la publication :

11 mars 2015